



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-cinq et le 30 juin à 14h15

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Président.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				BIZIOU	Mariama	X			
RUIZ	Arlette	X				HOURS	Brigitte		X		
GUÉMENE	Françoise	X				LEURQUIN	Bruno		X		
SCHILLINGER	Martine		X			SALONE	Aurore			X	
BONESSO	Paul		X		A RUIZ	TENSA	Joëlle			X	
HOURS	Cyrille		X			CAVALLARO	Sylvie		X		
GRATTAPAGLIA	Mireille	X				IBANEZ	Marion		X		
BREMOND	Martine	X						06	07	02	

Membres en exercice : 15

Présents : 06

Absents : 09

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 01

Absents excusés sans procuration : 06

Autres absents : 02

Secrétaire de séance : Arlette RUIZ

Délibération du Conseil d'Administration n°2025-06-30-01

Objet : Adoption du compte rendu de la séance du 04 avril 2025

Le Président rappelle que le procès-verbal de chaque séance, tel que rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION est invité par M. le Maire Président du CCAS, à se prononcer sur le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration annexé à la présente.

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire, Président du
CCAS

E HUGOU





CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 04 avril à 18h15

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Président.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				BIZIOU	Mariama		X		RUIZ A
RUIZ	Arlette	X				HOURS	Brigitte	X			
GUEMENE	Françoise	X				LEURQUIN	Bruno	X			
SCHILLINGER	Martine	X				SALONE	Aurore			X	
BONESSO	Paul	X				TENSA	Joëlle			X	
HOURS	Cyrille		X		P BONESSO	CAVALLARO	Sylvie		X		
GRATTAPAGLIA	Mireille		X		M SCHILLINGER	IBANEZ	Marion	X			
BREMOND	Martine	X						09	04	02	

Membres en exercice : 15

Présents : 09

Absents : 06

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 03

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 02

Secrétaire de séance : Arlette RUIZ

☞ Désignation d'un secrétaire de séance,

Mme Arlette RUIZ a été proposée comme secrétaire de séance.

Vote : Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

☞ Installation de Mme Marion IBANEZ en qualité de membre du CA du CCAS.

Mme Ibanez est installée suite à sa désignation par arrêté du Maire en qualité de membre issu du milieu associatif, en remplacement du siège laissé vacant par Mme Sylvie CAVALLARO devenue membre du CA en qualité de membre représentant du Conseil Municipal.

Vote : Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

☞ Adoption du Compte rendu de la séance précédente :

Vote : Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

☞ Adoption d'une convention tripartite entre le CCAS et les associations UMANE (Maison de retraite) et AVEC

Mme Ibanez, membre de l'association AVEC ne participe pas aux débats ni au vote

Vote : Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

☞ **Adoption de la reprise de résultat anticipée pour 2024**

S'agissant d'une délibération portant sur les comptes de l'année 2024, le Maire, Président quitte la salle et ne prend pas part aux débats ni au vote

Vote : Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

☞ **Adoption de l'affectation du résultat anticipé pour 2024**

Vote : Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

☞ **Adoption du Budget Primitif du CCAS pour 2025**

Vote : Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

☞ **Adoption d'une convention entre le CCAS et la CPAM**

Vote : Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 19h15